



## ACMN HORIZON PATRIMOINE DIVERSIFIE

ACMN Horizon Patrimoine Diversifié est un contrat distribué par le CMNE – Gestion de Patrimoine.

### NATURE DU CONTRAT

ACMN Horizon Patrimoine Diversifié est un contrat collectif d'assurance sur la vie diversifié dont les garanties sont exprimées en nombre de parts de fonds internes

### MINIMUM DES COTISATIONS

- Cotisation initiale : minimum 50 000 €
- Cotisation exceptionnelle : minimum 7 500 €

### GARANTIES

#### Garantie vie :

En cas de vie de l'assuré au terme d'une durée déterminée de l'adhésion de dix ans (10 ans), l'assureur verse à l'adhérent le montant de la valeur atteinte de l'adhésion selon les modalités définies dans les conditions générales valant notice d'information

#### Garantie Décès :

- Garantie décès principale : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) la valeur atteinte de l'adhésion
- Garantie décès plancher optionnelle : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant correspondant à l'écart, s'il est positif entre les cotisations nettes de frais et la valeur de l'épargne dans la limite de 50 000 euros. La garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion si l'assuré a entre 18 et 70 ans (couverture jusqu'aux 75 ans de l'assuré). Les frais de cette garantie décès plancher optionnelle sont prélevés en sus des frais de gestion en fonction du capital garanti et de l'âge de l'assuré

### RACHAT EXCEPTIONNEL

Le contrat n'est pas rachetable pendant toute sa durée fixée à dix ans. Seule la survenance d'un des événements cités à l'article L 132-23 du code des assurances permettra exceptionnellement à l'adhérent de procéder au rachat de la totalité de son adhésion

### ARBITRAGES

Libres à tout moment, avec un montant minimum de 1 500 €

## FONDS : 3 FONDS INTERNES GERES PAR ACMN VIE

---

Fonds interne Défensif  
Fonds interne Equilibre  
Fonds interne Dynamique  
Panachage possible entre les 3 fonds

## FRAIS APPLICABLE

---

- Frais sur cotisations : 3,50%
- Frais de gestion : 0,80% par an
- Frais d'arbitrage : 0%

## DATE D'EFFET

---

- Adhésion : J +3
- Cotisation : J +3
- Arbitrage : J (valorisation à J+3)
- Rachat exceptionnel : J (valorisation à J+3)